



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mars 2023
Convocation du : 24 mars 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT-EL-HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Jean-Jacques DERUYTER, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Michel MONPAYS, Martine COBBAERT, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Dominique BAILLEUL

DE23.047

FINANCES
BUDGET

OPÉRATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT
AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT
OPÉRATION COMPTABLE N°27
« CRÉATION D'UN NOUVEAU QUARTIER LES FRANGES INDUSTRIELLES »
MODIFICATION

Autorisation - Approbation

☞

Par délibération DE22.180 du 24 novembre 2022, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour la création d'un nouveau quartier Les Franges industrielles.

L'AP/CP est appelée à évoluer, tant en termes financiers qu'en termes calendaires.

En effet, en 2023, les opérations de dépollution continuent et la démolition des bâtiments abritant dernièrement les services municipaux et les anciennes serres commence. Afin de libérer les locaux à démolir et les emprises foncières à traiter, lesquelles ont fait l'objet de dépôts sauvages, un débarras est nécessaire avant remise à la Métropole Européenne de Lille. Par ailleurs, la modification de l'enveloppe 2023 comprend la dépense résultant de l'échange foncier autorisé par la délibération DE22.205.

AP/CP initiale :

| Libellé programme | Montant de l'AP | Montant des CP | | | | |
|--|------------------------------|----------------|--------------|-----------|-----------|-----------|
| | | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
| Création d'un nouveau quartier Les Franges industrielles | <u>1 169 624,92 €</u> | 47 949,76 € | 212 012,16 € | 336 000 € | 200 000 € | 359 463 € |

Nouvelle l'AP/CP :

| Libellé programme | Montant de l'AP | Montant des CP | | | | |
|--|------------------------------|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | Réalisés en 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
| Création d'un nouveau quartier Les Franges industrielles | <u>1 242 061,85 €</u> | 47 680,85 € | 298 918 € | 336 000 € | 200 000 € | 359 463 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus

- d'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2023, 2024, 2025 et 2026 indiqués dans le tableau ci-dessus (chapitres 20, 21 et 23).

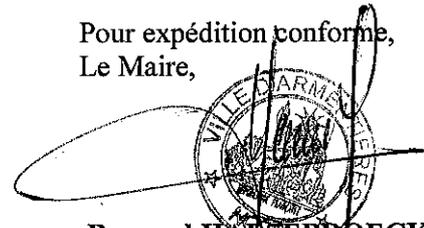
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HASEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille